

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Ministre

Paris, le

15 JUL. 2008

Monsieur le Ministre,

Cher Marc Philippe

Vous avez adressé au ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, le dossier de demande d'aide financière de l'Etat présentée, au titre des crédits répartis par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, par la commune de Lambersart, afin de lui permettre de réaliser la rénovation extérieure du Centre de Gaulle.

Conformément à votre souhait, l'Etat accordera à votre commune une subvention pour travaux divers d'intérêt local de 190 000,00 €, sur le programme 122 - action 01- du budget du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales.

L'autorisation d'engagement relative à ce projet sera prochainement notifiée à la préfecture du Nord.

J'appelle votre attention sur le fait que cette subvention est attribuée au projet évoqué ci-dessus et que, conformément à la réglementation en vigueur, en cas de non réalisation de l'opération, la subvention correspondante sera définitivement annulée.

J'ajoute qu'en cas de réalisation partielle ou à un coût inférieur au devis initialement présenté, le taux de subvention inscrit dans l'arrêté sera, lors du versement de l'aide financière de l'Etat, appliqué au coût réel de l'opération, sans possibilité de réaffectation de la somme non utilisée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.

Assistés

29 AOUT 2008

DAF
C. Knieger
C. Candrian

Michèle ALLIOT-MARIE

Monsieur Marc-Philippe DAUBRESSE
Ancien Ministre
Député du Nord
Maire de Lambersart